



Conseil municipal du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-03-34 : Refonte du tableau des effectifs du personnel communal

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 24 juin 2024 à 20 heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 19 juin 2024 Date d'affichage : 19 juin 2024 Secrétaire de séance : Monsieur Roland DELATTRE	Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 28 Présents : 16 Votants : 27
Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Monsieur Coumar PREM, Monsieur Florian GERBER, Monsieur Jean-François RIOS, Madame Fatima GACEM, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Claude ARNOU. Absents excusés et représentés : Monsieur Alexandre VIEIRA donne pouvoir à Madame Isabelle JOURDAIN Madame Sophie JACOTIN donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ Madame Stéphanie FOURNEL donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim TABBOU Monsieur Jean-Marie VAYER donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Jenna SALORD Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Emilie LARGE Manon SALOMONI-GOMES donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT Madame Joana DISTIN donne pouvoir à Monsieur Roland DELATTRE Monsieur Alexis CABELLO donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE Monsieur Jean-Pierre JACQUART donne pouvoir à Monsieur Claude ARNOU Absent : Monsieur Patrick KATAKO	

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux. En cas de suppression d'emploi, la décision doit être préalablement soumise à l'avis du Comité technique compétent.

Afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade 2024. Les emplois correspondants aux grades doivent être créés préalablement à la nomination des agents :

- Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour l'avancement de grade de deux agents administratifs et suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe et suppression d'un poste de rédacteur territorial ;
- Création de deux postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe et suppression de deux postes d'adjoint territorial d'animation ;
- Création d'un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle et suppression de l'ancien poste d'assistant socio-éducatif territorial ;
- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe et suppression de deux postes au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Dans le cadre des recrutements en cours et des mouvements de personnel au sein des effectifs de la commune :



- Pour permettre le recrutement d'un nouveau référent périscolaire, territorial d'animation,
- Pour le recrutement d'un agent de police municipale il est nécessaire de transformer le poste de brigadier chef principal en un poste de gardien brigadier,
- Création d'un poste d'apprenti électricien au sein du service du Bâtiment de la Direction des Services Techniques.

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois à temps non complet ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pros pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté 2021-085 du 12 mai 2021 du Centre de Gestion de Seine-et-Marne instituant les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté 2021-DRH-237 du 14 septembre 2021 portant établissement des Lignes directrices de gestion en matière de promotion au choix des agents de la commune de Nandy ;

VU l'arrêté 2023-DRH-213 du 18 décembre 2023 portant modification des Lignes directrices de gestions de Nandy ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs du personnel communal ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont prévus au budget de l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR) à modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
Adjoint administratif principal de 2ème classe <i>2 postes à temps complets</i>	Adjoint administratif principal de 1ère classe <i>2 postes à temps complets</i>	01/12/2024
Rédacteur territorial <i>1 poste à temps complet</i>	Rédacteur territorial principal de 2ème classe <i>1 poste à temps complet</i>	
Adjoint territorial d'animation <i>2 postes à temps complets</i>	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe <i>2 postes à temps complets</i>	
Assistant socio-éducatif <i>1 poste à temps complet</i>	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle <i>1 poste à temps complet</i>	
Adjoint technique principal de 2ème classe <i>2 postes à temps complet</i>	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe <i>1 poste à temps complet</i>	

Brigadier chef principal <i>1 poste à temps complet</i>	Gardien brigadier <i>1 poste à temps complet</i>	25/06/2024
	Apprenti électricien <i>1 poste à temps complet</i>	01/09/2024
	Adjoint territorial d'animation <i>1 poste à temps complet</i>	01/08/2024

DECIDE A L'UNANIMITE (27 VOIX POUR) d'adopter un tableau des effectifs global, prenant en compte les modifications précitées, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024, Chapitre 012.

INVITE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance
Roland DELATTRE
Adjoint au Maire



Le Maire
René RÉTHORÉ



EFFECTIFS 01 06 2024 (par grades)

Pour CM 24 06 2024

	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES (TC et TNC)	EFFECTIF NON POURVU	EFFECTIFS POURVUS	
			TEMPS COMPLETS	TEMPS NON COMPLETS
TOTAL TITULAIRES ET NON TITULAIRES	145	15	97	33

TITULAIRES	CAT	97	11	87	4
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		26	5	25	1
Directeur Général des Services	A	1	0	1	
Attaché	A	3	1	2	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	1	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	0	2	
Rédacteur	B	3	1	3	
Adjoint Adm. Principal 1ère classe	C	8	0	5	1
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	C	2	1	3	
Adjoint administratif	C	4	1	4	
FILIÈRE CULTURELLE		1	0	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	0	1	
FILIÈRE ANIMATION		22	1	19	2
Animateur principal de 1ère classe	B	2	1	1	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	0	2	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	9	0	7	2
Adjoint d'animation	C	9	1	9	
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE		10	1	9	0
Puéricultrice hors classe	A	1	0	1	
Educatrice Jeunes Enfants	A	3	0	3	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	C	1	0	1	
Auxiliaire de puériculture classe normale	C	1	1	0	
ATSEM principal de 1ère classe	C	3	0	3	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	0	1	
FILIÈRE SOCIALE		1	0	1	0
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		3	1	2	0
Brigadier Chef Principal	C	1	0	1	
Gardien Brigadier	C	2	1	1	
FILIÈRE TECHNIQUE		34	3	30	1
Ingénieur Territorial	A	1	1	1	
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1	
Technicien	B	1	1	0	
Agent Maitrise	C	4	0	4	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	0	4	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	2	9	1
Adjoint technique	C	13	1	12	

		poste budgétaire	poste vacant	pourvu TC	pourvu TNC
EMPLOIS SPECIFIQUES	CAT	48	14	10	29
DROIT PRIVE		5	4	1	0

Feuille1

Apprenti		5	4	1	
DROIT PUBLIC		43	10	9	29
Assistantes maternelles		14	5	9	
Enseignant Études surveillées		11			11
Intervenant couture		1			1
Intervenant Alphabétisation		1			1
Intervenant psychologue		2	1		1
Intervenant psychomotricienne		1	1		
Intervenant médecin		1	1		
Volontaire Service Civique		2	2		
Agents d'animation		10			15